

Durabilité des biocarburants

16 avril 2010

En décembre 2008, les dirigeants européens ont conclu un accord sur une nouvelle Directive énergie renouvelable, qui requiert de chaque Etat membre que 10% de ses besoins en carburants de transports proviennent de sources d'énergie renouvelables, notamment les biocarburants, l'hydrogène et l'électricité verte, d'ici 2020.

La directive établit également des critères de durabilité pour les biocarburants. Elle oblige les Etats membres à s'assurer qu'ils offrent au moins 35 % d'économies d'émission de carbone par rapport aux énergies fossiles. Ce chiffre devrait se monter à 50 % en 2017 et 60 % en 2018

Toutefois, des inquiétudes sont apparues selon lesquelles accroître la production de biocarburants résulterait en une déforestation massive et aurait un impact grave sur la sécurité alimentaire, car les cultures énergétiques remplaceraient les autres utilisations des terres (ce qu'on appelle le « changement indirect d'utilisation des sols »).

Un rapport, élaboré pour la Commission européenne par l'[IFPRI](#), a conclu que le changement indirect d'utilisation des sols a un effet important sur la durabilité environnementale des biocarburants. Néanmoins, il affirme que les objectifs d'énergie renouvelable de l'UE actuels sont assez faibles pour assurer la durabilité environnementale des biocarburants.

Ce rapport est le premier d'une série de quatre études que la Commission a commandé sur le sujet.

Le [rapport de l'IFPRI](#) (125 p.)